BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2272

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

885 481 515 RCS Lille-Métropole.
LEMAITRE DEMEESTERE.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Sigle : YDIL FRANCE MURALIN.
Capital : 180000 EUR.
Adresse : 218, rue de la Lys, 59250 Halluin.
Précédent propriétaire : 885 481 515 RCS Lille-Métropole. **LEMAITRE DEMEESTERE.** 514 361 005 RCS Lille-Métropole. **DUCAT.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : LEMAITRE DEMEESTERE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 180.000 euros, dont le siège social est sis 218 rue de la Lys à HALLUIN (59250), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 885 481 515. Avis de traité de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société DUCAT, société civile au capital de 1.200 euros, dont le siège social est sis 216 rue de la Lys à HALLUIN (59250), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 514 361 005 par la société LEMAITRE DEMEESTERE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 180.000 euros, dont le siège social est sis 218 rue de la Lys à HALLUIN (59250), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 885 481 515. 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société DUCAT dont la transmission à la société LEMAITRE DEMEESTERE est prévue : Montant de l'actif : 674.807 euros Montant du passif : 849.133 euros Montant de l'actif net : - 174.326 euros. 2. Augmentation du capital de la société LEMAITRE DEMEESTERE, société absorbante : La société LEMAITRE DEMEESTERE, société absorbante, détenant la totalité des parts sociales de la société DUCAT, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution des actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange.3. Montant du mali de fusion : - 173.124,01 euros.4. Dépôt du traité de fusion : Le traité de fusion établi le 19 février 2025 a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE le 20 février 2025 au nom de la société LEMAITRE DEMEESTERE, société absorbante, ainsi qu'au nom de la société DUCAT, société absorbée. Pour avis..